

ABONNEMENT.

Saumur ?  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
 Poste :  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste.  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAYAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 JANVIER

## RÉPUBLIQUE ET DYNAMITE

Des crimes épouvantables viennent d'effrayer l'Angleterre; les républicains en prennent occasion pour dire: Voyez ce qui se passe dans les Monarchies; il n'y a donc aucune solidarité entre la République et l'intervention de la dynamite dans les luttes politiques et sociales.

Ainsi parle le Temps qui ajoute: « Les institutions républicaines sont encore les plus efficaces pour le maintien de l'ordre et pour arrêter la main des insensés. »

Ce sophisme est facile à réfuter. Qui a fait intervenir la dynamite dans la politique? Des républicains.

Qui a fait sauter la Tour de Londres? Des républicains. Qui a assassiné le czar Alexandre? Un républicain, le « sympathique » Hartmann. Qui a tenté d'assassiner l'empereur d'Allemagne? Les républicains Nobiling et Hœdel. Qui a tiré sur l'empereur d'Autriche? Le républicain Overdanck. Sur le roi d'Italie? Le républicain Passanante. Sur le roi d'Espagne? Le républicain Moncasi. Qui a chanté les louanges des régicides et des dynamiteurs? Les républicains. Qui pille les boulangeries à Moscou? Qui renverse en Allemagne le monument du Niederwald? En France les chapelles et les maisons à Montceau-les-Mines? Des républicains. Et vous prétendez que la République est la meilleure garantie de l'ordre! Commencez alors par supprimer les républicains.

On disait autrefois en France: Le poignard qui a armé le bras de Louvel est une idée libérale. Libéral était le mot à la mode; le qualificatif a changé, l'idée est la même.

L'anarchiste Leboucher, le fenian O'Donovan Rossa et le nihiliste Hartmann sont les successeurs logiques du régicide Louvel. Les uns et les autres sont fils de la même mère, la Révolution.

L'idée fondamentale de la Révolution est la révolte contre Dieu, révolte la plus complète qui se puisse imaginer, elle va jusqu'à la négation absolue.

Un des économistes les plus distingués de l'école moderne, M. Paul Leroy-Beaulieu, écrit dans la Revue des Deux-Mondes: « Il est impossible qu'un observateur sérieux ne découvre pas le lien qui rattache dans l'esprit des populations ouvrières la question sociale à la question religieuse. » On a enlevé à l'ouvrier la notion divine, on lui a fermé la porte du ciel auquel il ne croit plus; quel lui reste-t-il? La terre. Il veut donc « le paradis sur terre », puisqu'il n'espère plus l'autre. Du désir à l'effort nécessaire pour le réaliser, il n'y a qu'un pas à faire, et l'ouvrier l'a fait. C'était inévitable.

La société chrétienne repose sur le Décalogue, et la République a brisé les tables de la Loi; l'ouvrier élevé par elle n'a plus aucune raison de respecter une société établie sur des bases qu'il croit fausses. Malheureux, il cherche le bonheur et court après les jouissances matérielles, les seules qu'il connaisse. Qui procure ces jouissances? La richesse. Qui détient la richesse? le patron, le bourgeois. Son cri de guerre est: « Mort aux bourgeois! » Rien de plus logique.

Mais les bourgeois ne veulent pas céder leur part de bien-être. Qu'à cela ne tienne, s'écrient les socialistes: « Nous ne partagerons pas, nous prendrons tout. » Par quels moyens? Tous les moyens sont bons, le revolver, le pétrole et la dynamite. Ils ne cachent point leurs doctrines, ils ne dissimulent point leurs projets.

Qu'ont à répondre les républicains officiels, les bourgeois francs-maçons? Rien, sinon: J'y suis, j'y reste!

Le remède au mal qui ronge la société est le retour à la vérité chrétienne, à la société fondée sur le Décalogue, comme l'a si bien démontré M. Le Play. Un philosophe républicain admirait récemment l'œuvre du grand penseur; il louait « cette suite de théorèmes, cet enchaînement de vues et de déductions, cette manière d'évangile social »,

et il se demandait: « M. Le Play s'est-il trompé? »

Écoulons la réponse:

« Ce serait une bien grande hardiesse de répondre, mais il faut le souhaiter; car, si Le Play a eu raison, s'il a bien démêlé la maladie dont souffre la France moderne et les remèdes qu'il convient d'y appliquer, comme il est certain que nous n'en voulons à aucun prix, frères, IL FAUT MOURIR! »

Voilà le franc-maçon endurci dans sa haine de Dieu. La lumière lui apparaît, il ne peut la nier, mais il n'ose la regarder, car il lui faudrait croire en Dieu, et il aime mieux mourir!

Eh bien! vous mourrez. Votre République est bourrée de dynamite; la Monarchie vous sauvera, ou vous sauterez!

## UN PÉRILLEUX EXPÉDIENT.

Pour la seconde fois, une question très-grave a été, dans la séance de mardi, portée à la tribune par M. Raoul Duval.

En décembre, au moment où le budget était bâclé à toute vapeur, l'honorable député avait déjà signalé le péril de l'article 42 de la loi de finances pour 1885; la majorité avait étouffé sa voix. Cette fois encore, elle n'a rien voulu entendre et elle a voté un article de loi que nous n'hésitons pas à qualifier de criminel.

Qu'est-ce donc que cet article 42? Le voici:

« Les dispositions de l'article 4 de la loi du 23 août 1876 cesseront d'être en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1886. »

Cela n'a l'air de rien, n'est-ce pas? — et l'on ne voit pas pourquoi une majorité prête à toutes les besognes domestiques refuserait à son patron trois pelites lignes qui ne paraissent pas signifier grand-chose.

Et bien, cela est énorme, scandaleux, anti-patriotique!

Peut-être les mamelucks de M. Ferry n'ont-ils pas compris ce qu'ils faisaient.

Peut-être la masse du public, qui n'a pas

le loisir d'étudier les lois de finances, n'est-elle pas plus avancée qu'ils ne le sont eux-mêmes, mais avec cette circonstance aggravante pour les députés qu'ils sont là pour étudier et pour comprendre puisqu'ils votent.

Il est donc nécessaire d'expliquer rapidement quelles sont les dispositions édictées par la loi du 23 août 1876 et qui doivent cesser d'être en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1886. L'article 4 de la loi du 23 août 1876 est ainsi conçu:

« Il sera tenu une comptabilité spéciale (au ministère de la guerre) pour distinguer le matériel du service courant et le matériel de la réserve. »

On voit qu'ils agitent d'une distinction établie à juste titre entre la comptabilité relative au matériel courant et celle qui a trait au matériel de réserve. Cette distinction avait pour but d'empêcher les emprunts faits aux magasins et aux arsenaux par l'administration de la guerre. Le matériel de la réserve doit être toujours tenu au complet pour permettre au pays de faire face, avec tous les moyens d'action dont il dispose, aux complications imprévues qui peuvent surgir. Il est sage en outre d'enlever à l'administration de la guerre la faculté de puiser dans les magasins sans remplacer les objets qu'elle y enlève. Cette faculté équivalait, en effet, comme l'a fort bien dit M. Raoul Duval, à une ouverture de crédits illimitée pour l'entretien du matériel de guerre. Aucun contrôle sérieux n'est possible avec une pareille faculté.

En Allemagne, les précautions relatives au matériel de réserve sont poussées si loin que l'on y repète, sous forme proverbiale, qu'il ne se tire pas un coup de canon dans un polygone sans que l'obus ne soit immédiatement remplacé au magasin.

Sans aller jusque là, l'article 4 de la loi du 23 août 1876 était une garantie pour empêcher les emprunts faits subrepticement aux magasins et arsenaux.

Expliquons-nous: il ne s'agissait pas d'interdire d'une manière absolue les emprunts, ce qui eût été absurde, mais de faire remplacer immédiatement par du matériel neuf

58 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

### Deuxième partie. — La Lutte.

#### CHAPITRE VII

##### LES TERREURS DE M. JULES.

Le fils Mareau avait deviné juste. Rouget s'était échappé par le toit du Centre, avait glissé jusqu'à la gouttière, et là, se redressant, avait bondi comme une chèvre au-dessus du poirier. Malheureusement, la distance entre le toit et le sol était plus grande qu'il ne le croyait. Ses pieds s'étaient profondément enfoncés dans la terre mouillée, et la douleur lui avait arraché un cri que les gendarmes placés en embuscade à l'intérieur de la ferme avaient entendu.

Aussitôt Rouget, sentant qu'il allait être pris et faisant un violent effort sur lui-même, avait pris la fuite en courant vers la forêt.

C'est alors que les trois gendarmes tirèrent sur lui sans l'atteindre. Une des balles passa, dit-on, à quelques centimètres de son visage et pénétra dans un arbre à fruit où on la retrouva.

Pendant trois heures, les gendarmes et le vieux Michel coururent à la recherche du braconnier sans pouvoir le trouver; c'est alors, qu'épuisé par cette course folle au milieu des bois, et désespérant du succès, le brigadier donna ordre à Justin d'aller arrêter les Mareau.

Quant à lui, il se dirigea vers Durtal, puis vers Précigné, pour raconter à M. Benoist et au commissaire de police sa mésaventure.

M. Benoist faillit tomber à la renverse de surprise et de fureur.

— Quoi! s'écria-t-il, on ne parviendra jamais à saisir cet homme! A-t-il des ailes aux pieds? Est-il invulnérable? Que dira M. le procureur général? Que fera M. le ministre? Ma foi! je ne m'occupe plus de cette affaire! Que d'autres s'en chargent!

Puis il questionna le vieux Michel.

— Qu'est devenu M. Jules? lui demanda-t-il.

— Je n'en sais rien, répondit le brigadier.

— Alors, reprit le jeune substitut, il nous reste une espérance.

Le vieux brigadier sourit tristement, ayant l'air de dire:

— Si vous ne comptez plus que sur M. Jules, vous attendrez longtemps.

M. Benoist vit ce sourire, et haussa les épaules.

— Après tout, dit-il, arrive que pourra! Je retourne à La Flèche. Envoyez-moi votre rapport sur l'affaire, je ferai condamner les Mareau à quel-

ques bons mois de prison. Ce sera d'un bon effet dans le pays. Au revoir, mon brave, meilleure chance une autre fois. Ne perdez pas courage!

Quelques heures après, M. Benoist rentrait au parquet de La Flèche, et trouvait sur sa table un petit billet de son procureur, ainsi conçu:

« Ne m'attendez pas. Je suis à Paris. Mon pauvre oncle est souffrant. »

Pendant ce temps, Rouget courait toujours à travers bois.

Il s'était, après sa chute, dirigé tout droit vers la forêt. Les jambes le faisaient beaucoup souffrir, et les gendarmes étaient sur ses traces.

Il eut alors la pensée de se cacher dans une de ses retraites souterraines, et faisant un rapide crochet, il revint vers le fossé où il avait caché son chevreuil.

Une demi-heure après son départ du Centre, il parvenait à la souche creuse que le Polard avait un jour baptisée du nom de Souche-Pouplard, en l'honneur du doyen des braconniers de Daumeray.

Il était temps: un gendarme avait retrouvé sa piste, et n'était plus qu'à une centaine de mètres; d'autre part, les jambes de Rouget fléchissaient de plus en plus. Le pied droit s'était enflé, et la douleur devenait cuisante.

D'un seul bond, Rouget, certain que personne en dehors des braconniers ne connaissait sa cachette, se précipita dans la cavité.

Un double cri se fit entendre: celui du braconnier, précipité dans le trou; celui de M. Jules qui s'éveillait en sursaut, recevant un homme sur la tête!

A ce double cri, un autre cri répondit: celui du gendarme qui accourait en toute hâte.

La situation du braconnier était extrêmement critique.

Tout autre que lui eût été perdu.

Heureusement, il avait affaire à un poltrou.

Rouget n'hésita pas une seconde. Sa qualité maitresse était le sang-froid.

Il saisit à la gorge le malheureux qu'il tenait courbé sous lui, et se penchant à son oreille, lui dit à voix basse, mais d'un ton résolu:

— Si tu bouges, si tu cries, si tu fais un mouvement, je t'égorge!

Et, en même temps, pour joindre le geste à la parole, Rouget chercha son couteau. Il était perdu. Mais le poignet du braconnier était un poignet de fer; il le serra tellement autour du cou de M. Jules; que celui-ci commença à râler et à se débattre comme un condamné qu'on étouffe.

Rouget craignit que ces mouvements et ce bruit n'attirassent l'attention des gendarmes, et il lâcha un peu les doigts.

Alors, M. Jules, plus mort que vil, ne sachant à qui il avait affaire, et se croyant arrivé à sa dernière heure, se laissa tomber sur lui-même et

celui qu'on y pourrait prendre à un moment donné, de manière que, toujours, la réserve fût prête et complète.

Le gouvernement ne veut plus être gêné par cette précaution qu'il estime gênante. Et pourquoi ne veut-il plus, sinon pour avoir la faculté de puiser sans contrôle dans les magasins et dans les arsenaux? Si ce n'est pas pour cela, qu'il explique donc autrement l'introduction subreptice, dans la loi de finances, de l'article 42, cité plus haut! Qu'il explique pourquoi il l'a fait sournoisement, sans explication préalable et avec l'espoir secret que le public et les Chambres n'y verraient que du feu!

## Chronique générale.

La Chambre a voté le budget extraordinaire des travaux publics et les premiers articles du budget extraordinaire de la marine et des colonies.

Un assez long débat a porté sur les travaux publics. MM. Raynal, Wilson, Rousseau, rapporteur, de Soubeyran et Camille Pelletan, ont parlé. Le ministre des travaux publics, naturellement, a fait l'éloge de son département; M. Wilson a conclu pour la continuation des travaux et la construction et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat; M. Rousseau, pour une circonspection qui n'est que trop nécessaire; M. de Soubeyran, pour la suppression du budget extraordinaire; M. Camille Pelletan, enfin, contre les grandes compagnies et les expéditions lointaines. Les unes et les autres sont loin, cependant, de mériter le même jugement.

Il se confirme que M. Jules Grévy a peur de complications extérieures; la politique aventureuse du cabinet ou plutôt de M. Ferry, qui ne consulte personne pour compromettre l'avenir du pays, est le cauchemar de l'hôte de l'Elysée. « Mais nous ne savons pas où nous irons avec une telle politique, disait en substance, avant-hier soir, le Président de la République; Ferry s'est livré pieds et poings liés à M. de Bismark. Qui sait où cela peut nous mener! »

M. Grévy envisagé, pour sa tranquillité personnelle, la perspective de sa retraite. Si M. Ferry est au pouvoir en décembre prochain, M. Grévy déclinera toute réélection à la présidence. Telle est l'impression du moment; il ne faudrait pas toutefois prendre très au sérieux ces velléités.

Pourquoi la dissolution anticipée de la Chambre?

La Justice répond: Parce que « l'on veut créer de nouveaux impôts et qu'on n'ose pas le faire à la veille des élections; parce qu'une expédition de Chine doit être faite en été et qu'on veut enlever les élections avant. »

Et elle ajoute:

« Voilà le sens manifeste de la dissolution. » Si l'on vous dit: « Élection en mai »,

traduisez: « Impôts nouveaux et guerre de Chine ».

Avis au pays.

LES OBSÈQUES DU COMMANDANT RIVIÈRE.

Les obsèques du commandant Rivière ont eu lieu hier à midi à la Madeleine.

Dans la nef de l'église prennent place M. M. Richard, capitaine de frégate, et Ganaud, lieutenant de vaisseau, représentant le ministre de la marine; un chef d'escadron d'artillerie représentant le ministre de la guerre; la famille, M. et M<sup>me</sup> Petel, M<sup>me</sup> Amélie Rivière, M. et M<sup>me</sup> André Demoutier, le comte et la comtesse Jules du Bouzet et les membres de la Société des gens de lettres et de l'Association des auteurs dramatiques.

Dans l'assistance, fort nombreuse, on a remarqué les amiraux Cloué, Peyron, Paris, marquis Blond de Saint-Hilaire, Jauréguiberry, etc., etc.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Montmartre, où a eu lieu l'inhumation.

Au cimetière, M. Paul Deroulède a pris la parole au nom de la Ligue des Patriotes, en remplacement de M. Anatole de la Forge, empêché.

Puis M. Henri de Bornier a pris la parole au nom de la Société des gens de lettres et de l'Association des auteurs dramatiques.

La pesanteur du cercueil a rendu fort difficile la descente dans le caveau.

On n'a pu l'effectuer qu'avec les plus grandes peines.

La semaine dernière sont morts, à l'hôtel des Invalides, deux anciens soldats du premier empire, le soldat Diot et le sergent Cuova. Le premier était âgé de 90 ans, le second, né en 1786, avait fait la campagne de Russie où il avait été grièvement blessé. Il était pensionnaire de l'hôtel depuis plus d'un demi-siècle.

Aujourd'hui, il ne reste plus, dans cet établissement, que trois médaillés de Sainte-Hélène.

## ÉTRANGER

ESPAGNE. — De légères secousses de tremblement de terre ont eu lieu à Motril. Le clocher de l'église s'est écroulé. Les habitants logent dans les baraquements.

De nouvelles secousses ont été ressenties à Alhama. Le froid et la maladie font beaucoup de victimes parmi les habitants de cette dernière localité, qui sont obligés de demeurer en pleine campagne.

CHINE. — On télégraphie de Shanghai, 30 janvier, 9 h. 30, matin:

« Le bruit court qu'un engagement a eu lieu à Matsou entre des navires chinois et des navires français. »

« Le télégraphe chinois assure qu'il n'a pas connaissance de l'affaire, il est impos-

sible de vérifier ici cette prétendue nouvelle. »

sible de vérifier ici cette prétendue nouvelle. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 janvier.

Les transactions sont aujourd'hui tout aussi actives que la veille. La bonne tenue des marchés étrangers influe d'une manière favorable sur notre place.

Le marché de nos fonds publics a montré une grande animation; jusqu'à 2 heures 1/2 leurs cours avaient progressé, mais aussitôt des réalisations de bénéfices les ont ramenés.

Le 3 0/0 à 79.90 après 79 fr. 95, l'amortissable à 81.70 après 81.80, le 4 1/2 à 109.97 après 110.95.

Le Crédit Foncier accuse des tendances excellentes au prix de 1,318.75.

Les obligations Foncières et Communales ont une tenue des plus favorables.

La Banque d'Escompte voit ses titres s'avancer à 557 fr. sous l'affluence de nombreux achats de titres.

Le Crédit Mobilier reste ferme à 270.

Le marché de la Société Générale est très-actif. L'amélioration du Rio-Tinto se poursuit à 324.05 en attendant un cours bien plus supérieur.

On échange le Mobilier Espagnol à 142 fr.

Les Chemins Méridionaux ont eu des achats importants qui font progresser leurs cours à 668 fr.

Le Turc s'est avancé de 16.12 à 16.42.

L'Italien est toujours très-recherché, ce fonds d'Etat continue sa marche en avant à 97.67.

Les Chemins français sont demandés: le Midi à 1,167, l'Orléans à 1,357.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les Tramways Saumurois.

DE CARYBDE EN SCYLLA.

I  
En 1868 et 1869, on agitait cette question: *Doit-on traverser Saumur en chemin de fer?* (Écho du 24 décembre 1868.)

L'opinion publique l'a résolue négativement. Aujourd'hui, il s'agit de sillonner les routes nationales 438 et 447 par des tramways, dont la traction aura lieu au moyen d'une locomotive!

Il ne faut pas s'y méprendre, les routes 438 et 447 forment les principales rues de Saumur: elles constituent le grand passage traditionnel! (Écho du 28 novembre 1868.)

L'opinion se préoccupe, à nouveau, de cette entreprise qui doit apporter un trouble, en même temps qu'un danger, dans la circulation de ce passage.

II  
Au nom de la Chambre consultative des arts et manufactures, M. Lambert-Lesage, qui en est le président, s'est adressé à l'entrepreneur des Tramways aux fins de savoir: « si les locomotives seront mues par la vapeur? » (Écho du 22 janvier 1885.)

Il lui a été répondu que « le terme locomotive était suffisamment explicite. Ce sont bien des machines mues par la vapeur. » (Écho du 25 janvier 1885.)

Le doute n'étant plus permis, nous nous demandons comment l'on peut songer à un

— Ne me tuez pas! disait-il, monsieur Rouget, je ne vous ai pas fait de mal.

— Oh! oh! s'écria le braconnier, c'est la première fois qu'on m'appelle monsieur Rouget! gros comme le bras, serviteur à la compagnie! Vous êtes bien poli, monsieur le directeur de l'Assurance Populaire, mais cela ne vous empêchera pas d'être mort avant un quart d'heure.

— Grâce! grâce de la vie, monsieur Rouget, je m'en irai, je quitterai le pays.

— Au fait, dit Rouget, qui es-tu?

— Je suis Jules.

— Jules?

— Oui.

— Qu'est-ce que c'est que cela, Jules? Ce n'est pas un nom.

— Jules Lampin.

— Eh bien, Jules Lampin, d'où viens-tu?

— Du Mans.

— Pourquoi faire?

Le policier hésita et trembla de nouveau. Ses dents s'entrechoquaient.

Le braconnier le secoua de nouveau avec colère.

— Parleras-tu, Jules Lampin! qu'es-tu venu faire en ces bois, au carrefour de Tronchant, à Durtal?

— J'étais chargé de vous arrêter, monsieur Rouget.

— Ah! ah! ah! s'écria Rouget en riant, Toi,

pareil mode de traction, quand on se rappelle la catastrophe du boulevard Montparnasse à Paris, catastrophe qui a fait abandonner, dans cette capitale, la traction des tramways par des locomotives?

III

Lors du débat qui a eu lieu à Saumur pour établir un railway, en 1868 et 1869, nous écrivions:

« Nul doute que les piétons ne se familiarisent avec le va-et-vient des locomotives. »  
« Mais les chevaux s'effraient presque tous à l'approche d'un train, quel qu'en soit la vitesse. Nous en avons remarqué l'effet en rase-campagne sur des chevaux employés aux labours et à des charrois agricoles; presque tous donnaient mille à partir à leurs conducteurs. » (Écho du 13 décembre 1868.)

— Qu'advient-il de l'effroi de ces animaux pendant le long et étroit trajet des ponts, de la rue Nationale, de la rue d'Orléans, du quai de Limoges, etc., etc., etc.?

IV

L'établissement du tramway projeté est nuisible au commerce de détail:

« Ce commerce attend, le samedi de chaque semaine, une clientèle nombreuse, la population des campagnes, qui vient lui vendre des denrées, achetant à son tour des objets manufacturés. »

« Un grand nombre d'aubergistes, de marchands, comptent aussi sur les profits du marché pour suffire aux besoins de la semaine... » (Écho du 24 décembre 1868.)

« Nous ne craignons pas de l'avancer, si nous rendons le passage de notre ville dangereux, difficile aux populations qui nous environnent, elles fuiront nos rues, nos places, nos marchés; elles s'arrêteront aux barrières, elles y attireront les marchands; la ville sera déserte dans un avenir prochain! » (Écho du 24 décembre 1868.)

« Qu'advient-il du sort des commerçants de détail, de la valeur des propriétés qu'ils habitent? » (Écho du 24 décembre 1868.)

V

Sous un autre point de vue, nous disions:

« Saumur renferme dans son enceinte un établissement sans égal, l'École d'application de cavalerie. L'existence de cette École, qui date de plus d'un siècle ici, répand dans la ville et les environs un capital de plus de deux millions! » (Écho du 16 février 1860.)

— A quels accidents ne seront pas exposés les cavaliers lors de la rencontre des tramways?

Et les courses? « Combien de personnes qui s'y rendent d'ordinaire en voitures, à cheval, renonceraient à ce va-et-vient, dans la crainte de rencontrer sur nos places, sur nos ponts, dans nos rues, etc. » (Écho du 16 février 1869), la locomotive traînant à sa suite le tramway?

ferme les yeux.

A la lueur des étoiles, le braconnier l'examina un instant et se prit à sourire:

— Tiens! tiens! dit-il, c'est mon ami du carrefour de Tronchant. Que diable faisait-il à cette heure dans la Souche-Pouplard?

Mais Rouget n'eut pas le temps de creuser cette singulière question. Le gendarme qui le poursuivait arrivait au même instant sur le fossé.

Il se passa alors dix cruelles minutes.

Si Rouget avait été aperçu, il était perdu, ayant à se défendre, du fond d'un trou, contre un gendarme et contre M. Jules qui n'eût pas manqué de se mêler à la lutte.

Heureusement, le gendarme commençait lui-même à n'être pas rassuré: ses camarades ne l'avaient pas suivi. Les cris qu'il avait entendus ne se reproduisaient pas; il en concluait qu'un homme, peut-être un de ses camarades, avait été tué par Rouget, caché dans quelque buisson.

Le brave homme s'arrêta donc sur le fossé, jeta légèrement les yeux sur la grosse souche de chêne, écouta pendant quelques minutes et n'entendit rien. Ce profond silence de la forêt endormie lui fit passer un frisson sur tout le corps. En somme, il avait fait son devoir et avait même poursuivi Rouget plus longtemps et plus adroitement que les autres.

Après quelques minutes d'attente, le gendarme

mit son fusil sur son épaule, et sa grande silhouette disparut dans les bois.

Rouget l'eût tué dix fois s'il avait voulu! mais pourquoi eût-il commis ce crime inutile?

Quand le gendarme se fut éloigné, Rouget se baissa et saisissant vivement M. Jules par la tête, il le dressa tout debout devant lui.

Le jour commençait à poindre. Le policier ouvrit les yeux et les referma aussitôt en poussant un cri étouffé.

— Rouget! murmura-t-il.

— Oui! s'écria le braconnier à son tour, en le secouant rudement, oui, c'est moi, Rouget! tu me reconnais donc! ah! je te tiens enfin, marchand de contrats d'assurances et de faux passeports. Tu voulais ma tête, et c'est moi qui ai la tienne, et je vais la couper tout à l'heure, en y mettant le temps voulu, tu m'entends bien. Hein? m'entends-tu, brigand?

Le pauvre policier fit signe qu'il entendait parfaitement, mais il ne pouvait répondre, tellement il tremblait de frayeur.

Rouget se fit un cruel plaisir d'augmenter cette folle terreur.

Il feignit d'abord de chercher son couteau; puis, il arma froidement son fusil.

M. Jules récitait toutes les prières que sa mémoire avait pu retenir.

A la fin, il sanglota et demanda grâce:

m'arrêter! pauvre homme! Tu avais cette prétention? Eh bien! c'est moi qui l'arrête, au nom de la loi... des braconniers, et je te condamne à mort, sans contumace. Mais dis-moi encore comment il se fait que je te trouve chez moi?

— C'est par hasard, je vous jure, répondit Jules.

— Comment cela? Explique-toi.

— Je m'étais couché là, sur les feuilles, pendant que le vieux Michel allait au Centre, et je suis tombé dans le trou.

— Ah! tu étais de l'expédition, toi aussi! Eh bien, je t'en prévient, elle n'a pas plus réussi que les autres.

— J'en étais sûr.

— Pourquoi?

— On ne vous prendra jamais, monsieur Rouget, vous courez trop bien.

— Tiens! voilà une bonne parole. Je te fais grâce du couteau. Je te tuerai d'un coup de fusil. Tu souffriras moins.

— Par pitié, monsieur Rouget! au nom de votre femme et de vos enfants, grâce pour cette fois!

Rouget devint tout à coup très-sombre, et leva les yeux vers l'horizon:

— C'est ainsi que je parlais à Ravelle et à Pennegat, pensa-t-il. Ils ne m'ont pas écouté. Dois-je écouter cet homme?

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Ces observations, qui ont amené l'abandon du railway projeté, à travers la ville, pour relier la gare de la Vendée à celle d'Orléans, nous semblent avoir conservé toute leur importance contre l'établissement des tramways mis par une locomotive.

Nous les rappelons à l'opinion publique dans l'intérêt de tous et sans autre préoccupation que cet intérêt. — *Ne tombons pas de Carybde en Scylla!*

PAUL RATOUIS.

#### SESSION DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Les Conseils municipaux de Maine-et-Loire se réuniront le dimanche 1<sup>er</sup> février prochain en session ordinaire. Cette session sera close le 4 février.

#### LE CONTINGENT MILITAIRE.

D'après les prévisions du budget de la guerre pour 1885, le contingent à incorporer cette année serait de 159,033 hommes, y compris 32,600 hommes de la deuxième portion du contingent.

Aux termes d'une décision du ministre de la marine, les hommes de la classe de 1879 et les engagés volontaires libérables du service actif avant le 1<sup>er</sup> juillet 1885, appartenant à l'armée de mer, seront renvoyés dans leurs foyers et placés en congé renouvelable à partir du 45 février prochain.

La première session d'examen pour les brevets de capacité s'ouvrira dans toute la France le 2 mars prochain.

Le ministre de l'instruction publique vient de décider qu'à dater de cette année la notation chiffrée serait appliquée pour le jugement des épreuves. Les examinateurs pourront alors donner à l'appréciation des concours plus de rigueur et d'exactitude.

#### EGLISE SAINT-NICOLAS DE SAUMUR.

Exercices de l'Adoration perpétuelle, les dimanche et lundi 1<sup>er</sup> et 2 février.

Dimanche 1<sup>er</sup> février. — Messes à 6 heures et 8 heures 1/2; grand-messe à 10 heures avec sermon; messe à midi avec allocution. — Vêpres à 3 heures. Le soir, à 8 heures, complies, sermon, adoration nocturne.

Lundi 2 février, fête de la Purification. — Messes à 4 heures, 6 heures et 8 heures 1/2; grand-messe à 10 heures 1/2. — Vêpres à 3 heures. Le soir, complies, sermon, salut en musique.

Les sermons seront prêchés par M. l'abbé Calaber.

#### POITIERS.

Le nouveau rédacteur de l'*Avenir républicain de la Vienne* est un ancien rédacteur du *Moniteur universel*, pendant la période du 16 mai.

Il a été décoré par M. le duc de Broglie.

#### NIORT.

Le 28 janvier, à deux heures de l'après-midi, un employé de chemin de fer, le sieur

Joubert, chef d'escouade, est tombé sur la voie en gare d'Aiffres.

Il a été écrasé par des wagons en manœuvre.

La mort a été instantanée.

On lit dans le *Moniteur du Calvados*:

« Le résultat de l'élection des sénateurs qui s'est accomplie dimanche dans le département du Calvados n'est pas de nature à satisfaire les républicains. D'une part, en effet, le parti conservateur a engagé la lutte avec une résolution, une vigueur qui prouvent quelle est sa force réelle et combien il est vrai que ses doctrines représentent avec fidélité le sentiment de ce pays. D'autre part, M. Bocher est élu; il est élu le premier sur la liste, à une imposante majorité.

» Or, c'est contre sa candidature qu'avait été dirigé tout l'effort des polémiques républicaines et de l'action administrative. On n'avait rien épargné, rien négligé. Toutes les forces dont dispose un parti qui détient le pouvoir avaient été mises en jeu. De plus, on avait avoué que l'on considérait son succès comme un signe de désaffection des populations à l'égard de la République, comme un triomphe des idées prétendues réactionnaires, comme un gage donné aux espérances monarchiques.

» Le résultat: le voilà. Si M. Bocher est l'ennemi de la République, c'est la République qui a été vaincue, ce sont les ennemis de la République qui ont triomphé; c'est contre la République, telle tout au moins qu'elle est comprise et pratiquée par le parti dominant, que le Calvados s'est prononcé. »

Les amateurs de *Tripes à la Mode de Caen* trouveront à l'ÉPICERIE CENTRALE celles préparées à la Petite Normande, rue de la Grande-Truanderie, à Paris, — qui sont les plus estimées. La boîte, depuis 0 fr. 80, 1 fr. 20 et 2 fr. 25. — Ce produit tout préparé n'a besoin que d'être réchauffé au moment de servir.

#### Théâtre de Saumur.

La représentation du *Petit Duc*, lundi dernier, n'a pas été moins brillante que les précédentes soirées d'opéra.

Nouveau succès pour la direction, nouveau triomphe pour les artistes.

L'opérette de Lecocq est montée avec beaucoup de soin.

M<sup>lle</sup> Hortense Dupouy est un duc de Parthenay aimable et gentil, et M<sup>lle</sup> Marie Soll une ravissante duchesse, digne en tous points de son petit et charmant mari.

M. Dechesne (Montlondry) a été applaudi comme il le méritait, spécialement dans ses couplets du second acte.

M. Lamy est un Frimousse des plus intéressants et des plus drôles.

Quant à M<sup>lle</sup> Cantrelle (Diane de Château de Lansac), que nous aurions dû citer la première, elle a été vraiment désopilante

dans sa scène du second acte, qu'elle joue avec un entrain, une verve, une cocasserie qui, comme toujours, ont enlevé la salle entière et provoqué à maintes reprises des explosions de rires et de bravos. Voilà une précieuse interprète, bien franche, bien naturelle; avec son bon rire et sa gaieté communicative, cette artiste a su conquérir, à Saumur comme à Angers, depuis trois ans qu'elle est parmi nous, toutes les sympathies du public.

Lundi 2 février, *Gillette de Narbonne*, dont l'auteur, M. Edmond Audran — qui a également signé la *Mascotte* — est venu récemment diriger la première représentation à Angers. — Nous donnons ci-dessous un article spécial à ce sujet.

La représentation donnée avant-hier soir par la Tournée Taillefer-Monti n'avait pas attiré beaucoup de monde. Néanmoins, le *Voyage au Caucase*, l'exhilarante pièce de M. Blavet et Carré, a obtenu un succès de fou-rire, et les artistes, ayant à leur tête M. Plet, du Palais-Royal, ont été chaudement applaudis et rappelés.

LE DÉPUTÉ DE BOMBIGNAC, comédie en 3 actes de M. Bisson, représentée pour la première fois à la Comédie-Française, le 28 mai 1884.

LE CHEVALIER BAPTISTE, comédie en un acte, du théâtre du Gymnase.

N'est-ce pas un véritable plaisir que celui d'assister à l'interprétation d'une œuvre charmante et gaie, où le mot spirituel alterne toujours avec le mot honnête et pur? Ce plaisir nous est réservé, car nous aurons très-prochainement (jeudi 5 février) une représentation du *Député de Bombignac*, que le public de la Comédie-Française acclame tous les soirs.

Voilà enfin une pièce que tout le monde peut aller applaudir, sans craindre qu'un mot malséant vienne blesser l'oreille la plus délicate, de l'esprit, des sentiments honnêtes, de la gaieté, un sujet très-attachant, n'est-ce pas plus qu'il n'en faut pour constituer un succès?

Ajoutons à cela une interprétation hors ligne, des artistes choisis par l'auteur dans les principaux théâtres de Paris et ayant à leur tête M<sup>me</sup> D'Ascoff.

De plus, M. Coquelin, le créateur du principal rôle, qui a fait répéter la pièce tous les jours, nous est un sûr garant du succès de cet ouvrage, et nous avons l'espoir qu'un public nombreux assistera à cette seule représentation.

Viennent de paraître les livraisons 1 et 2, illustrées (46 pages), vendues ensemble 5 centimes seulement, d'une nouvelle publication intitulée: LE CAPITAINE MANDRIN, grand roman d'aventures historiques et dramatiques. Nulle existence n'est plus romanesque. Aucun récit n'est plus engageant. De la première à la dernière ligne, ce roman offre un intérêt toujours croissant.

#### LECONS DE DANSE

M. Ed. BERTRAND, professeur de danse et de maintien, à Tours, étant demandé à Saumur pour des leçons de danse; le mardi et le vendredi, se met à la disposition des personnes qui désireront l'honneur de leur confiance. S'adresser hôtel de la Paix.

#### Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8<sup>e</sup> année)  
J. BRETON, administrateur.

Lundi 2 février 1885,

#### GILLETTE de NARBONNE

Opéra-comique en 3 actes,  
paroles de MM. Henri Chivot et Alfred Duru,  
musique de Edmond AUDRAN.

Costumes & Accessoires neufs fournis par la maison MILLET, de Paris

#### Distribution:

Le comte .....	MM. Dechesne.
Griffardin .....	Labranche.
Le prince Olivier .....	Noë Cadeau.
Le roi René .....	Lamy.
Le sénéchal .....	Bastin.
Barigoul .....	Allain.
Richard .....	Demon.
Landry .....	Boucher.
Gillette .....	M <sup>me</sup> Dupouy.
Rosita .....	Dalbret.
Châteauneuf .....	Savigny.
Boislaurier .....	L. Rezeau.
Térésina .....	Marcelle.
Une dame d'honneur .....	Gastano Naris.
Léonora .....	Forda.
Béatrice .....	Jazen.
Suzon .....	Descosse.
Carlotta .....	Recurt.

Seigneurs, dames d'honneur, demoiselles d'honneur, étudiants, pages, paysans, paysannes, soldats, tambourinaires, peuple.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 31 janvier.

GILLETTE de NARBONNE, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique d'Audran.

#### Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 1<sup>er</sup> février.

LAZARE le PATRE, drame en 5 actes dont un prologue, de M. J. Bouchardy.

LA BOULE, comédie en 4 actes, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy.

La 23<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C<sup>ie</sup>.

Elle est consacrée à la province de Saxe, dont elle donne une étude complète aux divers points de vue géographique, historique, militaire, commercial, etc., etc.

Outre une carte de cette province, quatre gravures ornent le texte, représentant Torgau, Magdebourg et l'Elbe, la maison où est né Luther à Eisleben, et le monument élevé à Magdebourg par les prisonniers français, pendant l'hiver de 1870-71, à la mémoire de leurs camarades de captivité.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

#### GILLETTE DE NARBONNE

La première représentation sur la scène du Grand Théâtre d'Angers de *Gillette de Narbonne* a eu lieu le samedi 17 janvier, avec l'auteur au pupitre, conduisant son œuvre.

La semaine dernière, *Angers-Revue* a publié sur cette représentation un long compte rendu dont nous détachons les lignes suivantes, toutes d'actualité, *Gillette de Narbonne* étant annoncée à Saumur pour lundi prochain:

Le sujet, tiré d'un fabliau de Boccace, est assez piquant. Il donne lieu à des situations originales et fort drôles dont les auteurs, MM. Chivot et Duru, ont su tirer un excellent parti, surtout dans les deux derniers actes. En voici l'analyse succincte:

Guéri par un remède de l'invention de Gillette, le roi René mande auprès de lui la jeune Provençale qui vient de lui rendre la bonne humeur et la santé; il lui promet de lui accorder la faveur qu'elle désirera. Celle-ci, sur la foi des paroles d'amour marmurrées à son oreille par l'un des plus séduisants seigneurs de la cour, le comte Roger, demande au roi de le lui donner pour mari. Forcé d'obéir, ce dernier, de tendre amant qu'il était,

devient mari maussade; il part pour la guerre emportant l'anneau, symbole de leur union, et présente sa femme qu'il ne sera son mari pour de bon que le jour où elle pourra lui présenter cette bague, qu'il a bien l'intention de ne jamais lui rendre, et un enfant dont il pourra se reconnaître le père.

Au second acte, qui se passe en Italie, Gillette, sous un costume de soldat, parvient à rejoindre son mari et prend la place d'une certaine Rosita avec laquelle il avait un rendez-vous d'amour.

Le troisième acte nous ramène en Provence. La ruse de Gillette a réussi; elle a repris sa bague et les dames de la cour devisent et chantent autour du berceau où dort son fils. Le comte Roger revient et, surpris, commence à douter de la vertu de sa femme, dont il retombe amoureux. Mais tout s'explique et naturellement tout s'arrange.

Sur cette donnée ingénieuse et neuve, M. Edmond Audran a bâti une partition très-méridionale, pleine de jolis couplets et d'heureuses inspirations.

Citons comme ayant été le plus applaudi, d'abord, au premier acte, la Chanson Provençale « *Il est un pays où la terre* », puis le duo entre Gillette et Roger avec sa jolie phrase « *Souvenir des jeunes ans* ». Au second acte, nous avons la délicieuse romance de Roger « *Elle a la figure mutine* », admirablement détaillée par M. Dechesne, et le trio qui suit d'une facture excellente et tout à fait digne de l'Opéra-Comique. Voilà de la musique alerte, légère, vive et spirituelle. Le *Final* est l'un des meilleurs que je connaisse dans le répertoire d'opérette.

Après avoir mentionné le duo du troisième acte, il me reste à signaler encore les couplets qui abondent dans la partition de M. Audran et sont généra-

lement délicats et distingués. Notons ceux du parain « *Permettez-moi, ma commère* », bien dits par M. Cadeau; ceux du *Dodo* et du *Turlututu*, deux succès de diction pour M<sup>lle</sup> Dalbret, enfin, la chanson du sergent Briquet que M<sup>lle</sup> Dupouy a fait bisser.

*Gillette de Narbonne* qui me semble, sous le rapport musical, supérieure à la *Mascotte*, contient en outre, au premier acte, un petit chœur (entrée du roi René) bâti sur trois motifs également mélodiques: « *Qu'un gai carillon s'élançe — Qu'un Te Deum brillant — Peuple, soldats, à tous il fait largesse.....* »

L'interprétation de *Gillette* est remarquable. M. Labranche n'a jamais été plus amusant que dans le rôle de Griffardin. Il anime les deux derniers actes de sa franche et fine gaieté. Voilà une création qui lui fait honneur, et je suis heureux de louer ici, sans réserve aucune, les qualités nombreuses dont a fait preuve, samedi dernier, cet excellent comédien et ce consciencieux artiste.

La voix chaude et vibrante de M. Dechesne convient supérieurement au rôle de Roger qui lui était confié et qu'il a joué avec beaucoup de charme et sa verve habituelle.

Le personnage d'Olivier n'eût pu être mieux rendu que par M. Noë Cadeau qui s'y montre parfait d'un bout à l'autre, soit comme chanteur, soit comme acteur.

M. Lamy n'a qu'un rôle assez effacé dont il trouve moyen de tirer fort bon parti. Il nous fait un roi René bien amusant.

Je passe au côté des femmes si gracieusement représentées par M<sup>me</sup> Dupouy et Dalbret.

La première est une adorable Gillette également

séduisante sous ses costumes de chanteuse, de grande dame et de soldat qui lui vont à ravir et qu'elle sait porter avec une grâce exquise. Aux accents de sa voix fraîche et sympathique, on a bien vite oublié le léger défaut de prononciation qui, parfois, empêche les paroles d'arriver clairement aux oreilles des spectateurs.

La seconde a, dans le rôle de Rosita, réalisé, comme comédienne, de réels progrès qu'il serait injuste de ne pas reconnaître. J'ai déjà dit qu'elle avait parfaitement chanté ses couplets. La voix, qui manque de timbre dans le registre élevé, est superbe dans les notes de poitrine.

Nommons encore la gentille M<sup>lle</sup> Savigny que nous avons le regret de ne voir et d'entendre qu'au troisième acte, et M. Bastin, un sénéchal très-convenable, et nous aurons rempli notre devoir de critique vis-à-vis des interprètes.

J'allais oublier les chœurs qui ont marché avec ensemble.

La mise en scène est digne de notre excellent régisseur M. Streliski. Comme tableaux particulièrement réussis on a remarqué l'entrée du roi René avec les enfants, au premier acte; la Farandole, au second, et le lever du rideau du troisième.

Voici donc une pièce bien montée. Depuis *Boccace* nous n'avons pas eu d'opérette aussi bien interprétée; je le constate parce que c'est la simple vérité, et il ne me reste plus qu'à souhaiter bonne chance et longue vie à l'œuvre de M. Edmond Audran qui, après avoir reçu au nom de l'Association artistique une couronne à la fin du premier acte, a été à la fin du troisième chaleureusement acclamé par la salle entière.

Louis DE ROMAIN.

FAILLITE VEUVE BRIDIER.

Les créanciers de la faillite de la veuve Bridier, maîtresse d'hôtel à Martigné-Briand, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 13 février 1885, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés. Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir, muni d'une procuration enregistrée.

(96) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

A LA PERRIERE, commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Le DIMANCHE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1885 et jours suivants, à midi très-précis, Par le ministère dudit M<sup>e</sup> PINAULT.

On vendra :

Salles à manger, salon, vieux meubles, chambres à coucher, bureaux, bibliothèque, plusieurs ouvrages, batterie de cuisine, linge, argenterie, bijoux, voitures (duc et phaéton), harnais, chevaux, piano, caisse, coffre-fort, vaisselle, verrerie et quantité d'autres objets.

La vente aura lieu au comptant, avec 10 0/0 en sus pour les frais.

Etudes de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, et de M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué à Saumur.

**ADJUDICATION**

Sur licitation, entre majeurs,

Le dimanche 8 février 1885, à midi,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> PINAULT, commis judiciairement à cet effet,

**D'UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 26

Sur la mise à prix de 18,000 fr.

S'adresser auxdits M<sup>es</sup> PINAULT et DE NEUVILLE. (55)

**A VENDRE**

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chaubres et un hangar.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NANCROUX.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le Dimanche 4<sup>er</sup> Mars 1885, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire,

**Une Maison**

Située à Saumur, rue Verte, n° 2, Avec cour, remise et vastes servitudes

ET

**UN JARDIN**

Clos de murs,

Situé à Saumur, rue St-Lazare, en face la gare de la Vendée,

Et contenant environ cinq ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, ou à M. Charles FOURNÉE, propriétaire à Bagnaux. (91)

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT

Pour cause de changement de domicile,

**UNE MAISON**

Propre au commerce

Située rue du Portail-Louis, 34.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, qui l'habite.

M. P. FOUCHÉ a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'à partir du 1<sup>er</sup> février prochain il prend la suite d'affaires de la maison F.-G. DECOURT, rue d'Orléans. (75)

**A Vendre ou à Louer VASTE MAISON**

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

**A LOUER**

**Petit Château**

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

**A VENDRE**

**Pommes de terre**

Hollandaises, Chardon jaunes et Madeline 1<sup>re</sup> qualité.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (339)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

**OURTOULE-MARTRES**

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

**CIDRES**

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

ON DEMANDE : Garde pour propriété vignoble, soigner le cellier. Inutile de se présenter sans antécédents et bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapoca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**SIROP INCISIF DE HARAMBURE**

**ET PÂTE PECTORALE**

CENT VINGT ANS DE SUCCÈS

Prouvent qu'il est le meilleur remède

pour guérir les maladies de poitrine,

catarrhes, asthme,

Rhumes, Toux, COQUELUCHE.

Rue Saint-Martin, 86, à Paris.

Prix : flacon 1 fr. 60. Belle 1 fr. 50.

Se trouve dans les bonnes pharm.

**Glycérine Minéralisée**

**A. RIVAUD**

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.

Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.

Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab<sup>l</sup> de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)



Thés

**CHOCOLAT**

Vanille

Qualité supérieure

**GUÉRIN-BOUTRON**

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

**Crédit à tout le Monde**

PAR

**L'ÉPARGNE POPULAIRE**

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS.

SAUMUR

En vente chez tous les libraires :

**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**

ET

**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES

**ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR**

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER 1885.**

Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>d</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>d</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>d</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>d</sup>	Dernier cours.
3 % amortissable	79 85	79 90	Est	788 75	787 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518	519
3 % (nouveau)	81 75	81 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1270	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	519	Est	379	377
4 1/2 %	105 05	106	Midi	1166 25	1168 75	— 1865, 4 %	527	527	Midi	379 75	377
4 1/2 % (nouveau)	109 90	110	Nord	1660	1662 50	— 1869, 3 %	407	407	Nord	386 25	385 50
Obligations du Trésor	515	512	Orléans	1360	1362 50	— 1871, 4 %	393 50	395	Orléans	382	381
Banque de France	5150	5148	Ouest	857 50	855	— 1875, 4 %	520	518	Ouest	377 25	376
Société Générale	487 50	485	Compagnie parisienne du Gaz	1651 25	1555	— 1876, 4 %	519	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	379	378 25
Comptoir d'escompte	997 50	996 25	Canal de Suez	1860 50	1865	Bons de liquid. Ville de Paris	526	527	Paris-Bourbonnais	382	383
Crédit Lyonnais	537 50	540	C. gén. Transatlantique	498 75	495	Obligations communales 1879	462 50	460	Canal de Suez	575	573 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1318 75	1320				Obligat. foncières 1879 3 %	453	453			
Crédit mobilier	268 75	270				Obligat. foncières 1883 3 %					

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heures	Arrivée	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.			
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	Saumur (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6	55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 30	8 46	
9	13 — matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 38	8 54	
1	25 — soir,	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
3	33 — express.														
7	15 — omnibus.														
10	36 — (s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR							
Heures	Arrivée	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.			
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45		
8	21 — omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57		
9	37 — express.	Lernay	7 02	8 11	2 11	5 11	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8		
12	48 — soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30		
4	44 —	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06		
7	44 — omnibus (s'ar. à Tours)														
10	24 — express-poste.														
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.															